

# COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

REUNION DU MARDI 05 DECEMBRE 2017

**Présents** : Mr H. Giroud-Garampon, F. Nardin, J. Da Cunha Véloso,

**Excusés** : A. Serve, D. Franzin, C. Farrat, J. Sabatino

## COURRIERS

### **CLUB : MOS3R :**

La représentation au statut de l'arbitrage de votre candidat arbitre ne sera validée que si celui-ci arbitre dans le district de l'ISERE.

**RAPPEL** : la prochaine formation des candidats arbitres aura lieu au District de l'Isère au mois de janvier 2018.

### **ARBITRE : Mr PITOU WILLY :**

Vous ne pouvez pas changer de club ni devenir indépendant en cours de saison.

Vous pourrez devenir indépendant au début de la saison 2018/2019.

Si vous désirez continuer à arbitrer, vous représenterez le club auquel vous étiez rattaché jusqu'à la fin de la saison 2017/2018.

*Ces décisions sont susceptibles d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.*

Le Président

Hervé GIROUD-GARAMPON

Le secrétaire

F. NARDIN